

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
des Hauts-de-France et gendarmerie pour
la zone de défense et de sécurité Nord

Décision n° 5186 du 4 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des groupements de gendarmerie départementale du Nord et du Pas-de-Calais

NOR : INTJ2105546S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 23589 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032370S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2021 :

Joly	Grégory	NIGEND : 208 779
-------------	---------	------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2021 :

Deléglise	Valéry	NIGEND : 184 604
------------------	--------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2021 :

Salomez	Julien	NIGEND : 200 100
Deprez	Nicolas	NIGEND : 207 813
Warnotte	Julien	NIGEND : 202 531
Thorel	Jérôme	NIGEND : 203 474

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Boltz	François-Xavier	NIGEND : 211 337
Moreau	Angélique	NIGEND : 326 110
Leroux	Mathieu	NIGEND : 264 827
Delory	Guillaume	NIGEND : 224 316
Wrzesinski	Johann	NIGEND : 176 722
Condette	Edouard	NIGEND : 374 580

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mars 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
des Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord,
G. Cazenave-Lacroutz*